

droit de cité; la plupart des médecins, grammairiens, astrologues, devins, etc., étaient étrangers: 2° les esclaves dont il est impossible d'apprécier le nombre; mais qui, à Rome, devaient être dans une forte proportion. J'ai parlé des 400 esclaves de Pédanius, des 6,000 urnes trouvées dans le columbarium de la maison d'Auguste; les aqueducs employaient 600 esclaves; les temples, les thermes, les théâtres, un très-grand nombre; les esclaves de César, les esclaves de l'État (*servi publici*) étaient aussi très-nombreux. L'armée avait les siens (*lixæ, calones*); les simples légionnaires, à plus forte raison les prétoriens pouvaient avoir des esclaves. Il me paraît très-probable, qu'au moins à Rome, le nombre des esclaves ne devait guère être inférieur à celui des hommes libres. Car beaucoup d'hommes qui passaient pour pauvres avaient un esclave. (Dion Chrysost., *Orat.* XL, p. 486; *id.*, *Orat.* X. Juvénal, III, 150, 152.) Avec une fortune très-médiocre, on possédait dix esclaves. (Valer. Max.) La multiplicité des affranchis et leur présence dans tous les rangs de la société suffit pour prouver le grand nombre des esclaves. La plupart des ouvriers étaient esclaves; le plus grand nombre des boutiques étaient tenues par des esclaves ou des affranchis. (Cic., *in Catil.* IV, 8; Paul, *Sent.*, II, 26; § 11.)

Il me semble difficile, d'après ces éléments, d'évaluer la population romaine proprement dite au-dessous de 500,000, et de ne pas compter un nombre égal pour les étrangers et les esclaves, auxquels il faudrait encore ajouter la garnison que nous avons comptée au temps de Néron à 17,000 hommes.

On cite, pour prouver la faiblesse de la population de Rome deux passages de Spartien (*Septime Sévère*, 8, 23) qui mettent à 75,000 *modii* de blé la consommation journalière de la ville de Rome, par conséquent la consommation annuelle à 27,275,000, ce qui suppose une population de 500,000 hommes seulement. Mais il ne faut pas s'étonner d'une diminution de population du temps d'Auguste à celui de Sévère. Les désastres de la

guerre civile qui suivit la mort de Néron, la tyrannie de Domitien et de Commode, l'esprit anti-romain d'un grand nombre d'empereurs, et enfin la diminution progressive des ressources et de la population de l'empire peuvent expliquer cet abaissement du chiffre de la population de Rome dans un espace de cent ou de cent vingt ans.

## APPENDICE B

de la page 68.

## SUR LA CONDITION DES FEMMES.

Le joli récit de Tite-Live dont nous donnons ici la traduction, indique bien, ce me semble, quels étaient le rang et l'influence des femmes dans la république romaine :

« Une petite cause (comme il arrive souvent) amena un grave résultat. M. Fabius Ambustus, homme considéré et parmi ceux de son ordre et parmi les plébéiens qu'il n'affectait pas de mépriser, avait marié ses deux filles, l'aînée à Servius Sulpitius, l'autre à C. Licinius Stolo, *homme bien né, mais plébéien (illustri quidem viro, tamen plebeio)*; et la *plebs* avait su gré à Fabius de n'avoir pas dédaigné cette alliance. Les deux sœurs étaient un jour chez Sulpitius, alors tribun des soldats, et, comme il est ordinaire, passaient leur temps à causer : un lecteur qui précédait Sulpitius, rentrant chez lui, frappa, selon la coutume, la porte avec son faisceau. Ce bruit inaccoutumé effraya la cadette, et sa sœur étonnée ne put s'empêcher de rire de son ignorance et de son effroi. Mais ce sourire ne laissa pas que d'aiguillonner l'âme d'une femme facilement émue par des impulsions frivoles : voyant sa sœur entourée de gens qui la saluaient et prévenaient ses desirs, elle la trouva bien heureusement mariée, et, comme notre esprit jaloux souffre davan-

tage d'être dépassé par ceux qui nous tiennent de plus près, elle eut regret de l'alliance qu'elle-même avait formée. Peu après vint son père ; il leur demanda de leurs nouvelles ; mais il vit la cadette se détourner, confuse de cette blessure toute vive de son amour-propre, et voulant cacher un chagrin qui n'était ni amical envers sa sœur, ni honorable pour son mari. Son père s'en aperçut, la fit sortir, l'interrogea avec douceur, lui fit avouer son chagrin d'être entrée dans une famille à jamais exclue des honneurs et du crédit. Puis il la consola, et lui promit que bientôt elle verrait dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avait vus chez sa sœur. Il commença dès lors à s'entendre avec son gendre Licinius et avec le jeune Sextius, homme à qui rien ne manquait pour parvenir, si ce n'est le patriciat. L'occasion était favorable pour une telle entreprise : la *plebs*, accablée de dettes, n'espérait en être déchargée que par l'arrivée de quelques-uns des siens aux honneurs suprêmes... Licinius et Sextius, devenus tribuns..., proposèrent la loi qui ordonnait que l'un des deux consuls serait choisi dans la *plebs*... » (Tite-Live, VI, 34, 35...) Sextius fut le premier consul plébéien. (*Ibid.* 42).

Je traduis ci-dessus *illustris* par *homme bien né*. Ce mot, qui ne peut avoir ici, appliqué à un jeune homme obscur jusque-là, le sens de notre mot français *illustre*, est pris sans cesse dans le sens que j'adopte ici. Ainsi : *illustris eques*, en parlant d'hommes qui n'avaient aucune célébrité, *feminae illustres*... « Il était interdit, dit Tacite, aux sénateurs et aux chevaliers romains *illustres*, de visiter l'Égypte sans une permission de César, » etc... Il y avait donc dès le temps dont parle Tite-Live (an de Rome 371) une noblesse parmi les plébéiens<sup>1</sup> : et com-

1. Jam ne nobilitatis quidem suæ plebeios pœnitere, dit le consul Decius (an de Rome 452). Tite-Live, X, 7.

On finit bientôt par se plaindre de l'arrogance de cette noblesse plébéienne « qui méprisait le peuple depuis qu'elle-même avait cessé d'être méprisée par les patriciens. » (Nam plebeios nobiles jam eisdem initiatos esse sacris, et contemnere plebem, ex quo contemni desierint à patrib., cœpisse). C'est ce que dit un tribun du peuple. Tite-Live, XXII, 34 (an 538).

ment n'y en aurait-il pas eu, puisque dans la *plebs* comptaient toutes les familles, même les plus considérables, qui faisaient partie des peuples admis au droit de cité ? Depuis Brutus, il n'y eut sous la république aucune création de patriciens. Ces familles d'origine étrangère, et par conséquent plébéiennes, étaient néanmoins anciennes, fières de leur noms, entourées de nombreux clients, riches, puissantes. Elles supportaient avec peine l'exclusion des honneurs qui leur était imposée par le patriciat. Ce fut par elles et pour elles qu'eurent lieu en grande partie tous les soulèvements plébéiens, et cette longue lutte du patriciat et de la *plebs*, dont s'est emparé avec tant de sympathie l'esprit démocratique des modernes, ne fut au fond que la lutte de deux aristocraties.

Ce furent aussi ces familles, telles que les Cœcili (Metelli), Domitii, Licinii (Crassi) qui, sous le nom de *nobilitas*, détrônèrent et absorbèrent le patriciat, et constituèrent, dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle, comme un patriciat nouveau. Qu'on ne s'étonne donc pas que ces familles nobles, mais plébéiennes, eussent des généalogies, des traditions antiques, des souvenirs qui les faisaient remonter jusqu'aux dieux. Cela s'explique par l'origine étrangère de la plupart d'entre elles. C'était l'aristocratie des cités étrangères implantée dans Rome, et qui peu à peu et à force de luttes, avait repris sa position d'aristocratie.